

Durée de la formation : 5 journées.

Nombre de participants : 6 personnes maximum.

Public concerné : Ce module est destiné aux personnes ayant à se déplacer et à évoluer sur corde avec accompagnement ou à proximité de professionnels de la corde (visite de chantier, contrôles, relevés techniques...).

Pré requis : Etre apte médicalement, avoir une connaissance minimum (escalade...).

Milieu : Public évoluant sur structure définie nécessitant l'utilisation de cordes en accès par le haut.

Matériels et supports nécessaires : EPI, salle, accès libre aux structures nécessaires à la partie pratique.

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation en vigueur sur les travaux sur cordes.
- Apprendre le fonctionnement des EPI.
- Adapter le choix de son matériel en fonction des situations rencontrées.
- Acquérir les comportements et les gestes lors de l'utilisation de cordes.
- Manœuvres d'évacuation de base par le bas.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les statistiques des accidents de travail.
- Les différents moyens de protections contre les chutes de hauteur.
- La législation hauteur et « corde ».
- Les forces en présence (facteur de chute, force de choc, tirant d'air, etc.).
- Validation des connaissances.

Partie pratique

- Présentation et utilisation des équipements de protection individuelle.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Réalisation d'amarrage provisoire à l'aide d'anneaux de sangle.
- Apprentissage des nœuds minimum (huit, cabestan, bunny).
- Mise en place d'une ligne de vie horizontale provisoire et déplacement.
- Progression sur corde (descente) présentation de la remontée (bloqueurs).
- Utilisation de la double corde.
- Manœuvre d'évacuation par le bas (personne consciente et inconsciente).
- Pliage de la corde.
- Validation des aptitudes.

Cette formation permet de rendre autonome sur des déplacements simples sur cordes. Elle ne remplace en aucun cas les formations qualifiantes de type CQP.